

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identification du produit	Bois traité à l'arséniate de cuivre chromaté (CCA)
Autre moyen d'identification	
Numéro FDS	244-TIM-F
Utilisation recommandée	Bois traité avec un agent de préservation pour diverses utilisations extérieures et protégées contre les intempéries.
Restrictions recommandées	Les structures résidentielles extérieures comme les terrasses et les terrains de jeux.

Informations du fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Clients de Timber Specialties Limited

Nom de l'entreprise

Adresse


Téléphone

Courriel

Personne contact

Numéro de téléphone
d'urgence

2. Identification du ou des dangers

Dangers physiques	Poussières combustibles	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Cancérogénicité (inhalation)	Catégorie 1A
Éléments d'étiquetage		
Symbole de danger		
Mention d'avertissement	Danger	
Mention de danger	Peut causer le cancer par inhalation. Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air.	
Mise en garde		
Prévention	Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation (voir la Section 16). Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Bien se laver après manipulation. Porter des gants de protection/vêtements de protection/ protection oculaire/protection du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Prévenir l'accumulation de poussière pour minimiser les risques d'explosion. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.	
Réponse	En cas d'exposition ou de préoccupation : Consulter un médecin. En cas d'incendie : Éteindre avec de la mousse résistante à l'alcool, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou un brouillard d'eau.	
Élimination	Éliminer conformément aux réglementations municipales, régionales, provinciales, nationales ou internationales.	
Autres dangers	Aucun connu.	
Information supplémentaire	Aucune.	

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	%
Bois/Poussière de bois	S.O.	> 92
Chrome trivalent	1308-38-9	> 3,5
Pentoxyde d'arsenic	1303-28-2	< 3
Oxyde de cuivre	1317-39-1	< 1,5

Commentaires sur la composition

Selon les additifs appliqués à la solution de traitement, ce bois peut également contenir <1 % d'inhibiteurs de moisissure, <1 % d'une émulsion d'huile et <1 % d'un colorant. Les composants non répertoriés sont inoffensifs ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la personne à l'air frais. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. Certaines espèces peuvent causer des réactions respiratoires allergiques avec des symptômes semblables à ceux de l'asthme chez les personnes sensibilisées.

Contact cutané

Rincer à l'eau savonneuse. Obtenir de l'aide médicale si une irritation se développe et persiste. Un contact prolongé avec le bois traité ou la poussière de bois traité, surtout lorsqu'il est fraîchement traité à l'usine, peut causer une irritation de la peau. Une manipulation abrasive ou un frottement du bois traité peut aggraver l'irritation de la peau. Certaines espèces de bois, peu importe le traitement, peuvent causer des dermatites ou des réactions allergiques cutanées chez les personnes sensibilisées. En cas de rashes, de lésions ou d'autres problèmes cutanés : Obtenir de l'aide médicale et apporter ces instructions.

Contact avec les yeux

Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et bien écarter les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche à fond. Obtenir de l'aide médicale si toute gêne se produit.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Poussière de bois : Peut causer de la sécheresse nasale, de l'irritation et de la mucostase. Des cas de toux, de respiration sifflante, d'éternuements, de sinusite et de rhumes prolongés ont également été signalés. Selon l'espèce de bois, la poussière peut provoquer une sensibilisation ou une irritation des voies respiratoires. Irritation mécanique de la peau, des yeux et du système respiratoire.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appliquer des mesures générales de soutien et traiter les symptômes. Maintenir la victime sous observation. Si 28 g (1 once) de poussière de bois traité par 4,54 kg (10 lb) de poids corporel est ingérée, une intoxication aiguë à l'arsenic est possible. Les symptômes peuvent être retardés.

Information générale

En cas d'exposition ou de préoccupation : Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂). Appliquer soigneusement le moyen d'extinction pour éviter de créer de la poussière en suspension dans l'air.

Moyen d'extinction inapproprié

Ne pas utiliser de jet d'eau, car cela peut causer la propagation de l'incendie.

Dangers spécifiques découlant du produit chimique

Danger d'explosion : Selon la teneur en humidité et, plus important encore, le diamètre des particules et la concentration dans l'air, la poussière de bois dans une zone confinée peut exploser en présence d'une source d'inflammation. La poussière de bois peut également exploser (combustion sans détonation comme une explosion) si elle est enflammée dans une zone ouverte ou mal confinée. Une concentration dans l'air de 40 grammes (40 000 mg) de poussière par mètre cube d'air est souvent utilisée comme LIE pour les poussières de bois. Se référer aux normes NFPA 654 et 664 pour plus d'informations.

Équipement de protection spéciale et précautions à prendre par les pompiers

En cas d'incendie, l'utilisation d'un appareil respiratoire autonome et le port de vêtements de protection intégrale sont requis.

Équipement/instructions de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Méthodes spécifiques

Utiliser les procédures normalisées de lutte contre les incendies et envisager les dangers liés aux autres substances concernées.

Dangers d'incendie généraux

Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air.

6. Mesures en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Garder le personnel non nécessaire éloigné. Utiliser seulement des outils ne produisant pas d'étincelles. Éviter de générer et de répandre de la poussière. Éviter d'inhaler la poussière. Prévoir une aération suffisante. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la Section 8).

Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer le déversement et recueillir dans un contenant approprié pour l'élimination. Si ce n'est pas possible, humidifier doucement la poussière avant de la ramasser à l'aide d'une pelle, d'un balai ou autre. Rincer la zone avec de l'eau. Nettoyer soigneusement la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la Section 13.

**Précautions
environnementales**

Éviter de déverser dans les égouts, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

7. Manipulation et entreposage

**Précautions à prendre pour
une manipulation sans
dangers**

Lire la FS avant utilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Minimiser la génération et l'accumulation de poussière. Éviter les dépôts importants de matériaux, en particulier sur les surfaces horizontales, qui peuvent se propager dans l'air et former des nuages de poussières combustibles et contribuer à des explosions secondaires. L'entretien ménager courant devrait être institué pour s'assurer que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des autres sources d'inflammation. Ventilation par extraction générale et locale antidéflagrante. Éviter toute exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la Section 8). Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas brûler le bois traité. Ne pas utiliser le bois traité comme du paillis

**Conditions d'un entreposage
sûr, y compris toute
incompatibilité**

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des autres sources d'inflammation. Entreposer loin des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

É.-U. Valeurs limites d'exposition selon l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Pentaoxyde d'arsenic (CAS 1303-28-2)	MPT	0,01 mg/m ³	
Oxyde de cuivre (CAS 1317-39-1)	MPT	1 mg/m ³ 0,2 mg/m ³	Poussière et brouillard. Fumée.
Chrome trivalent (CAS 1308-38-9)	MPT	0,5 mg/m ³	
Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	MPT	1 mg/m ³	Fraction inhalable.

Canada. LEMT de l'Alberta (Occupational Health & Safety Code, Horaire 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Pentaoxyde d'arsenic (CAS 1303-28-2)	MPT	0,01 mg/m ³	
Chrome trivalent (CAS 1308-38-9)	MPT	0,5 mg/m ³	
Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	MPT	0,5 mg/m ³	Poussière totale.

Canada. LEMT de la Colombie-Britannique. (Occupational Exposure Limits for Chemical Substances, Occupational Health and Safety Regulation 296/97, comme amendé)

Composants	Type	Valeur	Forme
Pentaoxyde d'arsenic (CAS 1303-28-2)	MPT	0,01 mg/m ³	
Chrome trivalent (CAS 1308-38-9)	MPT	0,5 mg/m ³	
Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	MPT	1 mg/m ³	Poussière.

Canada. LEMT du Manitoba (reg. 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Pentaoxyde d'arsenic (CAS 1303-28-2)	MPT	0,01 mg/m ³	
Oxyde de cuivre (CAS 1317-39-1)	MPT	1 mg/m ³ 0,2 mg/m ³	Poussière et brouillard. Fumée.
Chrome trivalent (CAS 1308-38-9)	MPT	0,5 mg/m ³	

Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Pentaoxyde d'arsenic (CAS 1303-28-2)	LECT MPT	0,05 mg/m ³ 0,01 mg/m ³	
Chrome trivalent (CAS 1308-38-9)	MPT	0,5 mg/m ³	
Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	LECT MPT	10 mg/m ³ 1 mg/m ³	Poussière. Poussière.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	MPT	1 mg/m ³ 0,2 mg/m ³	Poussière et brouillard. Fumée.

Canada. LEMT du Québec. (Ministère du travail - Réglementation respectant la qualité de l'environnement de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Pentaoxyde d'arsenic (CAS 1303-28-2)	MPT	0,1 mg/m3	
Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	MPT	2,5 mg/m3	Poussière.

Valeurs limites biologiques

Indices d'exposition biologique ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Spécimen	Temps
Pentaoxyde d'arsenic (CAS 1303-28-2)	35 µg/l	Arsenic inorganique, plus métabolites méthylés, en tant que As	Urine	*

*- Pour les détails de l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Une bonne ventilation générale devrait être utilisée. Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation par extraction locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations dans l'air à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, comme les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité avec volets latéraux ou des lunettes de protection lors du sciage ou de la coupe.

Protection cutanée

Protection des mains

Les gants en cuir fournissent une protection des mains suffisante. Les gants résistants aux produits chimiques peuvent être nécessaires pour manipuler le bois fraîchement traité.

Autre

Porter une chemise à manches longues, un pantalon et des chaussures à bout fermé lors de la manipulation du bois.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un masque anti-poussière lors du sciage ou du ponçage du bois. En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, porter un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH.

Risques thermiques

Porter une tenue de protection thermique lorsque nécessaire.

Considérations générales d'hygiène

Respecter les exigences en matière de surveillance médicale. Appliquer en tout temps les bonnes mesures d'hygiène personnelle comme se laver les mains après la manipulation du matériel, avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller à la toilette.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique

Solide.

Forme

Solide. Copeaux. Poussière.

Couleur

Jaune/vert.

Odeur

Odeur de bois.

Seuil olfactif

Non disponible.

pH

Sans objet.

Point de fusion/point de congélation

Sans objet.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Sans objet.

Point d'éclair

Non disponible.

Taux d'évaporation

Sans objet.

Inflammabilité (solide, gaz)

Poussière combustible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite d'inflammabilité - inférieure (%)

Non disponible.

Limite supérieure d'inflammabilité (%)

Non disponible.

Pression de vapeur

Sans objet.

Densité de vapeur

Sans objet.

Densité relative

Non disponible.

Solubilité(s)

Solubilité (eau)

Hautement insoluble.

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Sans objet.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Sans objet.
Autres renseignements	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés oxydantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Le produit est stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les matériaux non compatibles. Minimiser la génération et l'accumulation de poussière.
Matériaux incompatibles	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	La cendre contient de l'arsenic et du chrome libres et peut être toxique.

11. Information toxicologique

Information sur les voies d'exposition probables

Inhalation	La poussière de bois, traitée ou non traitée, est irritante pour le nez, la gorge et les poumons. L'inhalation prolongée ou répétée de poussières de bois peut causer une irritation respiratoire, des bronchites récurrentes et des rhumes prolongés. Certaines espèces peuvent causer des réactions respiratoires allergiques avec des symptômes semblables à ceux de l'asthme chez les personnes sensibilisées. Il a été signalé que l'exposition prolongée aux poussières de bois par inhalation est associée au cancer du nez et du paranasal.
Contact cutané	La manipulation peut causer des échardes. Un contact prolongé avec le bois traité ou la poussière de bois traité, surtout lorsqu'il est fraîchement traité à l'usine, peut causer une irritation de la peau. Une manipulation abrasive ou un frottement du bois traité peut aggraver l'irritation de la peau. Certaines espèces de bois, peu importe le traitement, peuvent causer des dermatites ou des réactions allergiques cutanées chez les personnes sensibilisées.
Contact avec les yeux	La poussière peut irriter les yeux.
Ingestion	Peu probable, en raison de la forme du produit. Par contre, l'ingestion de fortes concentrations de poussières générées pendant les opérations de travail peut provoquer des nausées, de l'irritation gastro-intestinale, des crampes et des vomissements. Si 28 g (1 once) de poussière de bois traité par 4,54 kg (10 lb) de poids corporel est ingérée, une intoxication aiguë à l'arsenic est possible. Certaines essences de bois et leurs poussières peuvent contenir des toxines naturelles qui peuvent avoir des effets néfastes chez l'humain.
Symptômes associés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Poussière de bois : Peut causer de la sécheresse nasale, de l'irritation et de la mucostase. Des cas de toux, de respiration sifflante, d'éternuements, de sinusite et de rhumes prolongés ont également été signalés. Selon l'espèce de bois, la poussière peut provoquer une sensibilisation ou une irritation des voies respiratoires. Les symptômes peuvent comprendre l'irritation, la rougeur, les égratignures de la cornée et les déchirures. Peut causer des troubles cutanés semblables à l'eczéma (dermatite). La poussière de bois traité ou non traité peut causer une irritation du nez, de la gorge ou des poumons et d'autres effets respiratoires.

Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	La toxicité aiguë n'est pas anticipée.
Corrosion/irritation cutanée	La poussière peut irriter la peau.
Lésion oculaire grave/irritation aux yeux	La poussière peut irriter les yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation ACGIH Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	Sensibilisation cutanée. Sensibilisation respiratoire.
Canada - LEMT de l'Alberta : Irritant	
Chrome trivalent (CAS 1308-38-9)	Irritant
Canada - Danger des LEMT du Manitoba : Sensibilisation cutanée	
Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	Sensibilisation cutanée

Canada - Danger des LEMT du Manitoba : Sensibilisation respiratoire

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) Sensibilisation respiratoire

Canada - Données des dangers des LEMT de la Saskatchewan : Sensibilisant

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) Sensibilisant

Sensibilisation respiratoire L'exposition aux poussières de bois peut entraîner une hypersensibilité.**Sensibilisation cutanée** L'exposition à la poussière de bois peut entraîner le développement d'une dermatite de contact. La dermatite irritante primaire résultant du contact de la peau avec les poussières de bois se compose d'érythème, d'ampoules et parfois d'érosion et d'infections secondaires.**Mutagénicité des cellules germinales** Aucune donnée disponible n'indique que les composants de ce produit présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % sont mutagènes ou génotoxiques.**Cancérogénicité** Peut causer le cancer par inhalation. Cette classification est basée sur une incidence accrue de cancers nasaux et paranasaux chez les personnes exposées aux poussières de bois.**Cancérogènes selon l'ACGIH**

Pénoxyde d'arsenic (CAS 1303-28-2)	A1 Cancérogène humain confirmé.
Chrome trivalent (CAS 1308-38-9)	A4 Non classifiable comme cancérogène humain.
Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	A1 Cancérogène humain confirmé. A2 Suspecté d'être cancérigène pour l'homme.

Canada - LEMT de l'Alberta : Catégorie de cancérogène

Pénoxyde d'arsenic (CAS 1303-28-2) Cancérogène humain confirmé.

Canada - LEMT du Manitoba : cancérogénicité

Pénoxyde d'arsenic (CAS 1303-28-2)	Cancérogène humain confirmé.
Chrome trivalent (CAS 1308-38-9)	Non classifiable comme cancérogène humain.
Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	Cancérogène humain confirmé. Suspecté d'être cancérigène pour l'homme.

Monographies CIRC. Évaluation générale de la cancérogénicité

Pénoxyde d'arsenic (CAS 1303-28-2)	1 Cancérogène pour l'homme.
Chrome trivalent (CAS 1308-38-9)	3 Non classifiable comme cancérogène humain.
Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	1 Cancérogène pour l'homme.

É.-U. Rapport du Programme national de toxicologie (PNCT) sur les agents cancérogènes

Pénoxyde d'arsenic (CAS 1303-28-2)	Connu pour être un cancérogène humain.
Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	Connu pour être un cancérogène humain.

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne devrait pas causer des effets néfastes sur la reproduction et le développement.**Toxicité pour les organes cibles : exposition unique** Pas classé.**Toxicité pour les organes cibles : exposition répétée** Pas classé.**Danger par aspiration** Peu probable, en raison de la forme du produit.**Effets chroniques** L'exposition chronique aux poussières de bois peut entraîner une pneumonite, une toux, une respiration sifflante, de la fièvre et les autres signes et symptômes associés à la bronchite chronique. Les personnes atteintes d'une maladie préexistante ou ayant des antécédents d'affections de la peau, des reins, du foie, des voies respiratoires, des yeux ou du système nerveux courent un risque plus grand que la normale de subir les effets néfastes des opérations de travail du bois avec ce produit.**Informations supplémentaires** Les effets de l'exposition industrielle au préservatif chrome-cuivre-arsenic utilisé pour traiter le bois CCA ont été évalués dans trois études épidémiologiques indépendantes. Dans chaque cas, les auteurs ont conclu que les travailleurs exposés quotidiennement à ces préservatifs n'étaient pas exposés à un risque accru de décès ou de maladie en raison de leur exposition. L'exposition récréative des enfants utilisant de l'équipement de terrain de jeu en bois traité au CCA a été évaluée. Les résultats de cette étude indiquent que la quantité d'arsenic transférée de la surface du bois à l'enfant se situe dans les limites de la variation normale de l'exposition totale à l'arsenic chez les enfants et que le risque maximal de cancer de la peau associé à l'exposition se rapproche du risque de cancer de la peau associé à la lumière du soleil pendant les périodes de jeu. Les feuilles, les tiges et les fruits des plants de vigne cultivés à proximité des poteaux de bois traité au CCA n'ont pas absorbé les composants de préservation des poteaux au-dessus des niveaux de fond (limite de détection de 0,2 et 0,05 ppm pour le chrome et l'arsenic, respectivement).**12. Information écologique****Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Par contre, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.**Persistance et dégradabilité** Aucune donnée disponible sur la dégradabilité de ce produit.

DchYbhjY`XYVjcUWV a i`Ujcb`
 AcVj]Jf`XUbg`Ygc`
 5 i fYg`YZZfg`bcVZg`
 Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.
 Ce produit est insoluble dans l'eau.
 Aucun autre effet nocif pour l'environnement (par exemple, le potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone, le potentiel de formation d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne ou le potentiel de réchauffement global) n'est attendu avec ce composant.

% " v`ja]bUjcb
 7 cbg]XffUjcbg gi f`
 `E`ja]bUjcb`
 F f[`Ya YbUjcbg gi f`
 `E`ja]bUjcb`cVUY`
 7 cXYXYXfW YhXUb[YfYi I`
 8 fW Yrg`XYf fg]Xi g`dfcXi]Jg`
 bcb`i]j]fg`
 Éliminer le contenu selon les réglementations municipales, provinciales et fédérales. NE PAS FAIRE BRÛLER! La cendre peut être toxique et un déchet dangereux; les vapeurs de combustion peuvent être toxiques.
 Éliminer conformément aux exigences du gouvernement provincial.
 Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
 Éliminer selon les réglementations locales. Ce produit doit être éliminé de manière sécuritaire (voir : Instructions sur l'élimination).

% " -bZfa Ujcb`gi f`YfUbgdcfh
 HA8`
 -5 H5`
 -A8 ;`
 HfUbgdcfh`Yb`fUW
 V`bZfa fa Ybh{`BbbYI Y`=XY`
 `U`V`bj Ybhcb`A5 FDC@+`#`,`
 YhUi`7 cXY`-67`
 Non réglementé comme marchandise dangereuse.
 Non réglementé comme marchandise dangereuse.
 Non réglementé comme marchandise dangereuse.
 Sans objet.

% " -bZfa Ujcb`f f[`Ya YbUjY
 F f[`Ya YbUjcbg`VUbUX]YbbYg`
 Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du RPS et la FDS contient toutes les informations requises par le RPS.

@`]f[`Ya YbUbhWfH]bYg`Xfc[i Yg`YhUi fYg`gi VgHUbWg`
 Non réglementé.

@ghY`XYg`gi VgHUbWg`XDI dcfH]cb`V`bf` `fY`f@ D9`% -- ZUbbYI Y` E`
 Non répertorié.

; Un`{ `YZZhiXY`gYffY
 Non répertorié.

F f[`Ya YbUjcbg`gi f`Yg`dfW fgYi fg`
 Non réglementé.

F f[`Ya YbUjcbg`]bhYfbUjcbUYg`

7 cbj Ybhcb`XY`GtcW\ c`a`
 7 cbj Ybhcb`XY`F`cHfXUa`
 DfctcV`Y`XY`?`nc`c`
 DfctcV`Y`XY`A`cbf`fU`
 7 cbj Ybhcb`XY`6|`Y`
 Sans objet.
 Sans objet.
 Sans objet.
 Sans objet.
 Sans objet.

-bj YbUjYg`]bhYfbUjcbUi I`

DUn`ci` f f[]cb`	Bca`XY`Ebj YbUjY`	8 Ubg`Ebj YbUjYfti]#cbE`
Australie	Australian Inventory of Chemical Substances (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventory of Existing and New Chemical Substances (ENCS)	Non
Corée	Existing Chemicals List (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non

Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire selon la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)	Oui

*« Oui » signale que le produit satisfait aux exigences de l'inventaire administré par le ou les pays ayant compétence.

« Non » signale qu'un ou plusieurs composants du produit ne figurent pas dans l'inventaire ou sont autrement exemptés de l'inventaire administré par le ou les pays ayant compétence.

16. Information autres

Date d'émission	04-28-2017
Date de révision	01-30-2019
Version n°	03
Instructions spéciales	Si une génération de poussière de bois est prévue, lire les Sections 4, 7, 8 et 11.
Avis de dénéigation	Fournisseeur ne peut pas anticiper toutes les conditions dans lesquelles cette information et ses produits seront utilisés, qu'ils soient utilisés seuls ou en association avec des produits d'autres fabricants. Il incombe à l'utilisateur d'assurer des conditions sûres pour la manipulation, l'entreposage et l'élimination du produit. L'utilisateur assume toute responsabilité en cas de perte, de dommage matériel ou de blessure résultant de l'utilisation incorrecte du produit. L'information de la fiche a été rédigée en se fondant sur les meilleures connaissances et expériences actuellement disponibles.